

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés accueille et accompagne bébé dans les structures municipales.



Le/La directeur/riche d'établissement

Puériculteur/trice ou éducateur/trice de formation, il/elle est responsable de l'établissement dont il/elle assure :

- L'accueil et l'écoute des parents,
- La gestion technique et administrative,

- L'organisation et la coordination des activités et des soins aux enfants,
- La gestion du personnel,
- La gestion et le fonctionnement des locaux et du matériel,
- La liaison avec les services extérieurs et les parents,
- Le suivi de son activité
- L'interface avec la Direction Petite Enfance

Le/La puériculteur/trice

Le/la puériculteur/trice diplômé(e) d'État (DE) assure :

- Le suivi quotidien psychomoteur et affectif de l'enfant en observant et en participant à ses activités,
- Une action de prévention médicale,
- Un rôle d'écoute, de soutien et de contrôle de l'équipe d'encadrement.

L'adjoint(e) au directeur/trice (puériculteur/trice et éducateur/trice)

- Participe à l'élaboration et est garant(e) de la mise en œuvre du projet éducatif et social de l'établissement,
- Favorise le développement de l'enfant, son éveil et son épanouissement en lien avec sa famille,
- Assure la continuité de la fonction de direction et remplace le/la directeur/trice en cas d'absence,
- Encadre l'équipe et accompagne son travail en collaboration avec le/la directeur/trice,

L'éducateur/trice de jeunes enfants

L'éducateur/trice de jeunes enfants diplômé d'Etat (DE) en collaboration avec les auxiliaires de puériculture :

- Accueille l'enfant et sa famille dans le respect de leurs singularités,
- Accompagne les enfants de façon individualisée et adaptée pour favoriser leur développement psycho-affectif et psychomoteur,
- Propose et organise des activités individuelles et collectives adaptées aux besoins des enfants,
- Apporte un soutien aux parents en lien avec l'équipe de direction.

Les auxiliaires de puériculture et titulaires du CAP Petite Enfance

Placés sous la responsabilité du directeur d'établissement, l'auxiliaire de puériculture et le personnel titulaire d'un CAP petite enfance :

- Participent à la prise en charge des enfants (repas, sommeil, hygiène, activités, communication...)
- Apportent un soutien aux parents et les orientent vers le/la directeur/trice d'établissement en cas de besoin.

Ils accompagnent au quotidien les enfants dans leur développement physique, moteur et psycho affectif en favorisant un accueil individualisé et en garantissant les soins d'hygiène et de confort.

Les agents de service des établissements d'accueil

Ce sont le (la) cuisinier(e), les agents d'entretien qui travaillent selon les consignes du directeur d'établissement et dans le respect des règles d'hygiène générale.

- Ils participent à la dynamique d'équipe.

L'assistante maternelle

L'assistant(e) maternel(le) des crèches familiales, agent titulaire de droit privé de la Ville de Toulon, accueille les enfants à son domicile.

- Il/elle participe au projet de l'accueil familial (temps d'accueil collectif) auquel elle est attaché(e) et reçoit la visite de l'équipe d'encadrement qui la suit et la conseille.

Les métiers Prévention Santé Enfant

Le médecin pédiatre

Chargé des visites d'admission et du suivi préventif des enfants, il est également responsable :

- De l'application des mesures préventives d'hygiène et des mesures prophylactiques en cas d'épidémies ou de contagion,
- Des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel de l'établissement.

Le psychologue

Son action porte principalement sur :

- L'accompagnement et le soutien des équipes,
- L'élaboration d'un projet d'équipe et son application au quotidien,

En savoir plus

Les candidatures spontanées pour travailler dans les établissements municipaux sont à adresser à la Direction des ressources humaines- [Service Recrutement mobilité](#) [1]

Contacts -

DIRECTION PETITE ENFANCE

Contact
350 AVENUE DE LA
VICTOIRE
83000 TOULON
Tél : 0494363412
Fax : 0494368168
enfance@mairie-toulon.fr
[2]

➤ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [3]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <https://toulon.fr/demarches/demarche/offres-d-emploi>

[2] <mailto:enfance@mairie-toulon.fr>

[3] <https://www.toulon.fr/annuaires>